

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

**Etaient présents titulaires ou suppléants du Bureau syndical :**

Christian AUDOUIN, Catherine MOULIN, Gilles PALLIER, Pierre COUTAUD, Jean-Luc LEGER, Bernard POUYAUD, Isabelle GRAND, Gérard SALVIAT, Gérard PONS, Michel LACOUTURIERE, Gilles MAGRIT, Jean-François LOGE.

**Etaient présents les invités suivants :**

Pierre CHEVALIER, Président de la Communauté de communes du Pays d'Eygurande, membre de la SAS Alliance Millevaches ;

3 personnes du Collectif 1000 voix – NOVISSEN 23 dont un exploitant agricole retraité ancien responsable d'une Fédération d'associations de développement agricole comptant 15 000 adhérents, une personne de la commune de Soubrebost et un retraité de la commune de Felletin;

Michel LACROCQ, Maire de MALLERET, Président de la SAS Alliance Millevaches ;

Henri GRANET, 1<sup>er</sup> adjoint de St-Oradoux-De-Chirouze, Vice-président de la Communauté de communes Sources de la Creuse, exploitant agricole, membre de la SAS Alliance Millevaches ;

Valérie HEURTEAU, responsable de la communication du Centre d'engraissement ;

Guy FAUGERON, Maire de St-Merd-La-Breuille, Vice-président de la Communauté de communes Sources de la Creuse, exploitant agricole, membre de la SAS Alliance Millevaches ;

Bruno BUNISSET, Président du groupement des usagers de l'abattoir et du marché au Cadran d'Ussel, exploitant agricole, membre de la SAS Alliance Millevaches ;

Jean-Marie ROCHE, Président du CVERM.

**Participaient également à la réunion :**

Gérard JOBERTON (Directeur du PNR), Virginie CHANARD (PNR).

Après un tour de table de présentation, le Président du Parc naturel régional de Millevaches, Christian AUDOUIN, remercie les participants d'avoir bien voulu répondre à son invitation pour cette réunion exceptionnelle du bureau syndical.

Le collectif souhaite intervenir sur l'objet de l'invitation qu'ils ont reçu et s'étonne de ne pas avoir été informé de la présence de la SAS Alliance MILLEVACHES à cette réunion. (Version contestée par le Président qui s'est entretenu au téléphone avec les deux parties pour leur expliquer la méthode de

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

rencontre choisie). D'autre part, le collectif déplore ne pas avoir eu de réponses aux 2 courriers envoyés au Parc. La porte-parole du Collectif, Madame BOREL DE LARIVIERE, relit l'un des courriers et rappelle les questions qui avaient été adressées au Parc : «

- Le PNR a-t-il été consulté sur le dossier du Centre d'engraissement ? et Quand ?
- Si c'est le cas, quelle a été sa réponse ?
- Le projet est-il compatible avec la Charte du PNR ?
- Le PNR a-t-il donné son autorisation à la SAS Alliance Millevaches pour apposer le logo du PNR dans le support de communication diffusé aux communes du Parc et pour se prévaloir de la Charte du Parc?

L'objet premier de cette réunion ne correspond pas aux attentes du Collectif. Deux motivations, précise la porte-parole, sont à l'origine de ce Collectif, d'une part ne pas accepter l'agro industrialisation sur le Parc régional financée par l'argent public pour des intérêts privés, d'autre part réfléchir ensemble à des propositions globales durables pour l'avenir que nous souhaitons pour le territoire. Beaucoup de nos membres ont pu s'exprimer lors de réunions de consultation du Parc pour l'élaboration de la nouvelle Charte. Notre Collectif n'a pas appelé à rejoindre les dernières manifestations contre ce projet. Nous sommes là pour comprendre le montage d'un tel projet au sein du PNR qui utilise autant d'argent public et d'autre part pour connaître l'avis des élus afin d'éclairer les décisions du Collectif 1000 Voix NOVISEN Creuse. Nous prenons en compte vos propositions indiquées sur le courrier d'invitation d'aborder la question agricole sur le Plateau de Millevaches pour laquelle nous avons beaucoup de solutions à émettre dans le cadre d'un débat ouvert à un public le plus large possible. Monsieur le Président, je vous reprécise les 3 questions qui vous ont été adressées le 25 janvier : le PNR a-t-il été consulté sur l'atelier d'engraissement ? Quelle a été sa réponse ? Le projet est-il compatible avec la Charte du PNR ? Et une dernière question : le PNR a-t-il autorisé la SAS Alliance Millevaches à utiliser le logo du Parc et à se prévaloir de la Charte du Parc ? »

Christian AUDOUIN précise que l'origine de cette réunion tient au besoin multilatéral d'information, suite aux diverses sollicitations sur le positionnement du PNR à propos du projet de centre d'engraissement de St Martial Le Vieux. Il rappelle que l'institution du Parc est actuellement complètement mobilisée, et cela depuis au moins 2 ans, par le renouvellement de sa Charte, dont le contenu est en rapport avec les enjeux essentiels de la protection de l'Espace, de la biodiversité, de l'ensemble du patrimoine naturel et bâti, le développement économique à partir des atouts forestiers et agricoles fondées sur la valorisation locale et l'intégration dans les grands objectifs de la transition énergétique. Pour les élus du Parc, cette réunion est un moment de démocratie participative appartenant à la culture et aux pratiques du Parc. Celui-ci ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Ses missions sont fixées par l'Etat et traduites en programmes d'actions cofinancés par la Région, l'Etat et la Communauté Européenne. Le Parc procède aux animations territoriales par la voie du débat d'idées, de l'écoute mutuelle et de la recherche du consensus.

Christian AUDOUIN répond ensuite aux questions qui lui ont été posées :

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

- « Nous n'avons pas émis d'avis sur le projet d'atelier d'engraissement dans la période antérieure à l'enquête publique. Nous n'avons pas participé à l'instruction environnementale du projet en raison de difficultés de fonctionnement interne que nous rencontrions à l'époque. Je n'ai disposé, pour ma part, que d'informations relatives au traitement correct des effluents et à la production énergétique sur le site. Même a posteriori, cet aspect du dossier, n'appelle pas de notre part de remarques particulières. Nos interrogations portent sur le modèle économique retenu par le projet. Le Bureau syndical s'accorde sur le fait qu'il faut s'interroger sur l'avenir de l'élevage et de l'agriculture en général sur le Plateau de Millevaches. Quelles diversifications dans le respect de l'environnement et des paysages ? Il faut ajouter, que la pérennité des troupeaux allaitants relève aussi de l'exigence sociale et économique.
- Pour le logo, nous n'avons pas été consultés sur son utilisation par la SAS. Elle s'est produite sans notre autorisation. Je crois savoir que c'est la même chose pour l'utilisation du logo du Conseil régional.

Je note que le projet est l'émanation d'éleveurs du Plateau qui ont décidé, avec le soutien des élus locaux, de mutualiser un investissement pour la création d'un atelier d'engraissement. Ce sont des éleveurs du Plateau qui produisent notamment des broutards destinés dans des conditions économiques de plus en plus difficiles au marché de l'engraissement italien. Nous observons aussi que ce dossier local revêt un caractère extra-local dès lors qu'on aborde les modalités de la commercialisation dans lesquels intervient une grande société industrielle et commerciale. Quelles conséquences pourrait avoir sur l'évolution de l'élevage en général sur notre Plateau, ce lien nouveau entre l'amont et l'aval ? L'abattoir d'Ussel sera-t-il utilisé pleinement ? Au-delà de ces questions, je le redis, on doit s'interroger sur l'avenir de notre modèle d'élevage, et bien sûr sur ses rapports avec l'espace, les sols, l'environnement, les paysages... ? Va-t-on vers un modèle économique plus industrialisé ? A-t-on des risques d'être une terre d'accueil de productions hors sol venues d'ailleurs, ce que nous ne souhaitons pas et ce que nous disons dans notre Charte ? Nous voulons conserver une agriculture de type familial et coopératif ? Quelle valeur ajoutée va pouvoir être produite sur la Montagne Limousine, à partir des productions locales ? Les questions étaient au nombre de 2 ou 3, y ai-je répondu ? »

L'assemblée confirmant les réponses aux questions, Christian AUDOUIN propose à la SAS Alliance Millevaches de présenter le projet et son avenir aux regards des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et d'apporter des précisions sur les questions qui pourraient nécessiter encore des éclaircissements.

Le Collectif 1000 Voix – NOVISSEN 23 précise qu'il n'est pas venu débattre et déplore ne pas avoir pu préparer ce débat.

Michel LACROCQ, Président de la SAS, explique l'origine du projet : en 2009, la profession a connu des problèmes d'exportation des animaux, le marché italien s'étant considérablement réduit. De ce

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

fait, un groupe d'éleveurs a réfléchi à des solutions qui, avec l'opportunité de l'enveloppe allouée suite à la restructuration du camp militaire, a permis de faire émerger l'idée d'un atelier collectif pour engraisser nos animaux. Alors que jusqu'ici nos animaux étaient vendus maigres et pas finis au marché italien, à des négociants ou au marché au cadran, ce qui ne nous laissait que la partie ingrate du métier. 50 éleveurs ont donc décidé la construction de 2 bâtiments de 500 places pour valoriser directement les animaux et obtenir directement les plus-values. Il s'agit d'un bâtiment collectif pour éviter les problèmes de voisinage avec de multiples constructions dans les villages et moins onéreux en organisant cet engraissement sur un seul site. De ce fait, moins d'implantations individuelles de stabulations qui génèrent des économies de subventions ainsi que des remises sur les achats. Pour les débouchés commerciaux, nous avons eu différents contacts comme par exemple avec la société McCain qui n'ont pas abouti. La société Jean Rozé nous propose le rachat du nombre complet des animaux ainsi que l'abattage à Ussel à destination du marché français, grec et italien. Concernant la nourriture, nous avons fait appel à un cabinet de nutrition, l'alimentation sera donc composée de paille, maïs grains, triticales, tourteaux de colza et de betteraves. Ces marchandises seront achetées dans les départements limitrophes de la Creuse, de la Corrèze et du Puy de Dôme, limitant les coûts de transports. A l'avenir, nous serions même intéressés par le rachat de triticales en provenance du Plateau.

Pierre CHEVALIER remercie le Président du PNR et les membres du Bureau d'avoir provoqué cette réunion de concertation car « si nous devons attribuer un déficit à la SAS Millevalches, c'est celui de la Communication. Il aurait été préférable de rédiger plus tôt ces documents et de les diffuser à l'ensemble des associations. L'ensemble des éléments techniques, économiques et environnementaux concernant cette unité de production a été réalisée par des scientifiques et économistes reconnus sur le plan national ; l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Institut de l'élevage, la Confédération Nationale de l'élevage citent eux-mêmes ces chiffres et ces analyses techniques, économiques, environnementales sur le bien-être animal. Ces scientifiques et économistes sont pris en référence par les pouvoirs publics et le Ministère de l'Agriculture. Nous tenons leurs coordonnées à disposition. A la demande du Président du PNR, situons le contexte européen de la production de viande bovine. On dénombre 36 millions de vaches dans les 27 états répartis de la façon suivante : 24 millions de vaches laitières et 12 millions de vaches de races à viande. La France détient 3.8 millions de vaches laitières et 4.2 millions de vaches à viande soit 8 millions cumulés soit un potentiel de production de 25 % de la production bovine européenne et 30 % de la production de races à viande en Europe. Sur le plan communautaire, nous assistons à une érosion du nombre en vache laitière suite aux évolutions génétiques car moins de vaches produisent plus de lait. L'érosion de la race à viande en Europe est due à la végétalisation. La faible rentabilité de la production de viande est compensée par la production végétale. D'ici 10 ans, la végétalisation sera à l'origine de l'érosion de la production bovine. Pourtant d'après l'OCDE et la FAO, en 2050, la consommation de la viande bovine augmentera de 70 % dans le monde. Dans ce contexte, le Ministre de l'Agriculture a mis en place un plan stratégique sur 10 ans de relance de la production bovine car nous avons des parts de marché à prendre sur des marchés qui s'ouvrent notamment au

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

Sud de la Méditerranée ou en Asie. Pour rappel, la production de viande bovine génère 800 000 emplois en France. Le bénéfice de ce plan stratégique revient directement sur La Courtine pour les raisons suivantes : il y a 10 ans, nous exportons vers l'Italie 1,2 million de broutards, les prévisions d'export à ce jour ne sont que de 700 000 veaux. Que va-t-on faire des broutards qui ne partiront pas si on ne met pas en place une politique d'engraissement ? Je félicite l'initiative de cette poignée d'éleveurs du Plateau de se regrouper pour rationaliser les coûts, les préoccupations environnementales et des performances techniques ainsi que la Communauté de Communes. Ne Valait-il mieux pas rationaliser les déplacements et les emplois générés ?...Pour répondre à la question du Président du PNR, la contractualisation de la SAS Alliance Millevaches avec la société privée prend la forme d'un contrat de filières avec sécurisation de revenu porté par le Ministère de l'Agriculture et France AgriMer. Ce contrat prend en compte le prix d'entrée et de l'engraissement, quelques détails sont encore à finaliser. »

Le Président du PNR redonne la parole au Collectif.

Ses représentants pensent que la SAS propose une agriculture industrielle qui est totalement en décalage avec ce que vivent la plupart des agriculteurs du Limousin. La population n'entend pas du tout entrer dans un système d'agriculture industrielle et ne se retrouve pas dans cette agriculture. Mr CHEVALIER intervient-il dans cette réunion en tant qu' élu, en tant qu'ancien Président de la FNB, en tant que porteur du projet ?

Pierre CHEVALIER précise qu'il fait partie des 75 éleveurs de la SAS.

Le Collectif souhaite des précisions sur le nombre d'exploitations concernées et s'interroge sur leur taille. Quelle proportion de veaux cela fait-il par exploitation ?

Jean-François LOGE précise que pour son cas, il s'agit d'un GAEC de quatre personnes avec 200 vaches, exploitation familiale depuis 5 générations.

Le Collectif 1000 voix se dit gêné par le subventionnement public de ce centre mais aussi par le décalage entre le projet initial et celui d'aujourd'hui. Le projet de méthanisation nécessite de nombreux éclaircissements. Ce type d'élevage ne correspond pas à ce que l'on souhaite sur le PNR, il est impensable d'avoir l'image de la Bretagne. Concernant les analyses d'experts, il est tout à fait possible d'obtenir une contre-expertise et une contre argumentation avec des chercheurs. Le Collectif déplore que ce projet voit le jour sur une zone où tout est à amener au plan énergétique et de l'alimentation animale. Pourquoi ne pas simplement faire un élevage adapté à ce que le Plateau peut naturellement fournir ?

Bruno BUNISSET : A cette question précise que vous posez, la réponse est non, il n'existe pas aujourd'hui de gens qui engraisent des animaux avec uniquement une alimentation locale. L'engraissement nécessite des rations équilibrées avec un certain nombre de composants.

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

Christian AUDOUIN demande si l'évolution de la capacité fourragère sur le Plateau de Millevaches et son pourtour immédiat pourrait être un objectif que la science pourrait laisser présager, ou si nous sommes définitivement bloqués par la nature des sols et du climat.

Pierre CHEVALIER précise que le but est de former un GIEE permettant une autosuffisance en céréales.

Christian AUDOUIN précise que sa question découle du fait que dans la précédente Charte, le Parc avait posé l'éventualité d'une expérimentation sur certaines zones en lien avec l'INRA pour justement aller dans le sens d'une démarche d'engraissement intégré et valorisant nos capacités productives. Nous serions prêts à reprendre cette idée avec les éleveurs qui accepteraient de s'intégrer dans cette recherche.

Bruno BUNISSET : pour prendre ce projet sous un angle complètement différent, il faut comprendre que cette enveloppe de subvention n'était disponible que pour des projets, le territoire n'en aurait pas bénéficié sans cela. Les éleveurs sont sollicités depuis 40 ans par les élus pour aller vers une politique d'engraissement afin de garder la valeur ajoutée sur le territoire. L'approche environnementale a été prédominante dans ce projet ce qui explique le photovoltaïque au sol qui apporte à l'environnement sur le plan du Carbone et en outre, 300 000 € de fonds de roulement à l'atelier d'engraissement. Le bien-être animal a été une préoccupation principale et est à l'origine de cette grosse surface au sol pour que les animaux soient logés dans de bonnes conditions. Le centre d'engraissement a bénéficié du transfert de projet d'unité de méthanisation d'Ussel, secteur qui n'a pas souhaité cette unité en cœur de ville. Avec 31 ans d'expérience dans l'agriculture, on peut constater que les agriculteurs sur ce territoire font état de bon sens, non pas pour industrialiser leurs productions mais bel et bien pour résister, survivre et transmettre. Ce projet a été mené dans les règles, à donner lieu à une enquête publique et une étude d'impact, toute personne souhaitant s'exprimer ayant eu le temps de le faire. Tout l'argent de ces investissements va à des entreprises locales. En tant que Président du Cadran, ce n'était pas dans mon intérêt de voir ce projet aboutir car ce sont 1 400 veaux qui ne passeront pas par le Cadran mais il faut considérer les perspectives d'avenir pour le territoire. Mais aussi en tant que président de l'abattoir d'Ussel, je suis content de pouvoir éclaircir les propos de la Presse. L'abattoir d'Ussel travaille déjà avec la Société Jean Rozé, 48 baby Salers sont engraisés dans le Cantal et abattu à Ussel. L'unité d'engraissement permettra l'abattage d'une cinquantaine de bêtes tous les 15 jours soit 20 % de l'activité du site ce qui n'est pas négligeable pour faire vivre l'abattoir et ainsi maintenir ses 25 salariés. Pour terminer, je confirme que ces animaux ne seront pas abattus de façon Hallal, car il s'agit d'une erreur de communication sur le fait que l'abattoir d'Ussel est équipé d'une fosse rituelle.

Christian AUDOUIN demande si l'atelier d'engraissement est susceptible d'aller vers une extension de ses capacités via l'adhésion de nouveaux éleveurs ? Peut-on imaginer la construction de nouvelles entités sur le territoire ?

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

Bruno BUNISSET : il est tout à fait possible que des agriculteurs individuels souhaitent recourir et mettre en place à ce type d'ateliers.

Le Collectif 1000 voix NOVISSEN confirme l'existence d'autres ateliers d'engraissement sur le Limousin mais hors PNR et expose ses inquiétudes quant au développement de ce type d'atelier.

Jean-Marie ROCHE précise qu'il s'agit là d'un atelier collectif ayant fait l'objet d'une véritable réflexion. Que se passera-t-il lorsqu'un particulier décidera le montage d'un atelier industriel sans la moindre concertation ? Dans les années 2004/2005, suite à un projet d'installation d'un atelier d'engraissement de porcs, les divers organismes interprofessionnels et consulaires ont mis sur pied une règle comprenant un certain nombre de critères à l'installation, et cela dans le cadre d'un partenariat avec le PNR.

Christian AUDOUIN : peut-on considérer que ce règlement spécifique avec un durcissement des conditions règlementaires mis en place sur le périmètre du Parc pour se prémunir contre les importations bretonnes, que cette émanation d'une entente entre les élus politiques du territoire et les professionnels, a été dissuasive ?

Jean-François LOGE admet que cela a permis un débat donnant lieu à une démarche qui a peut-être dissuadé de gros projets qui auraient pu entacher le Plateau, ce qui a permis à des éleveurs responsables de se diversifier. « Si le projet de St Martial Le Vieux va dans le bon sens et marche bien, ce dont je ne doute pas, cela peut permettre avec la même démarche de monter d'autres ateliers sur le Plateau pour engraisser des veaux. Il y a eu des précédents avec le Communauté de communes Bugeat-Sornac pour favoriser l'engraissement de génisses. Ce projet peut faire prendre conscience à un certain nombre d'éleveurs qu'ils peuvent faire des choses chez eux et bénéficier de prix intéressants pour les céréales et les matières premières. Le petit éleveur à St Martial Le Vieux va bénéficier des mêmes tarifs que ceux qui ont 10 à 15 fois plus de bêtes que lui. »

Christian AUDOUIN rappelle que ce projet a fait irruption dans le paysage sur le registre économique à partir des opportunités financières des crédits de l'Etat compensatoires au désengagement local de la Défense National. Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons mobiliser les énergies sur une stratégie alternative que j'ai évoquée en début de réunion.

Le Collectif 1000 voix NOVISSEN 23: il n'y a pas eu de concertation quant à l'utilisation des fonds publics, d'autant plus que ces fonds publics vont aller à des intérêts bien privés.

Guy FAUGERON : par rapport à l'argent public, une enveloppe de 1,5 million d'Euros en provenance du ministère de la Défense a été dédiée à cette zone suite à la baisse d'activité du camp de La Courtine. Sur cette enveloppe, la Communauté de communes des Sources de la Creuse n'a pas uniquement subventionné le centre d'engraissement mais a aussi apporté un soutien financier à la société ALSAPAN (145 emplois). Elle a mis en place la maison de retraite EHPAD et la maison médicale (dans le cadre du programme ouvert par la PNR), a soutenu les artisans et les entreprises locales dans le cadre de la génération d'emplois pour fortifier l'économie du secteur de La Courtine.

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

L'arrivée de ce projet à la Communauté de communes a été votée à l'unanimité. Si 50 projets individuels avaient été décidés, ce serait beaucoup plus d'argent public dépensé car ils seraient chacun subventionnables de 30 à 40 %.

Christian AUDOUIN : cette vision de la possibilité de contribuer, y compris sous l'angle de la diversification, à des ateliers d'engraissement sur le territoire, pose un problème, y compris en terme d'ingénierie financière même génératrice d'emplois. Ce marché collectif pourrait-il être étendu à des utilisateurs plus disséminés ? Peut-on produire des protéines fourragères sur place qu'on ne produit pas actuellement ?

Jean-Luc LEGER : quel est l'impact de l'intervention de Jean Rozé dans ce dossier ? Cela rogne-t-il le bénéfice attendu ? Y-a-t-il des assurances auprès de lui quant à l'approvisionnement de l'abattoir d'Ussel ?

Pierre CHEVALIER : sur l'aspect des garanties, il s'agit de la signature d'un contrat de filières avec sécurisation du résultat économique c'est-à-dire que l'on prend en compte l'ensemble des coûts de production, y compris l'amortissement du bâtiment, dans la contractualisation avec la Société Jean Rozé. On prend en compte dans ce type de production le coût de l'animal vif au cours du marché cotation France AgriMer ou marché au Cadran, puis le coût de l'alimentation en déterminant le coût des matières premières au prix du marché pendant la période d'engraissement ainsi que l'amortissement sur 15 ans du bâtiment ramené au kg carcasse.

Gilles PALLIER : a-t-on la certitude aujourd'hui que les animaux seront orientés de façon préférentielle sur l'abattoir d'Ussel ? Quelles certitudes a-t-on sur la pérennisation de l'abattoir d'Ussel ?

Bruno BUNISSET : l'abattoir a connu des moments extrêmement difficiles. Il faut savoir que la SVA Jean Rozé choisit d'abattre dans les meilleurs abattoirs... Nous avons avec eux un contrat de 6 ans, ce qui est déjà par les temps qui courent une énorme sécurité, cela va permettre de moderniser l'établissement et générer 2 ou 3 emplois. Ce contrat est de 6 ans glissant c'est-à-dire renouvelable d'une année sur l'autre pendant 6 ans.

Le Collectif 1000 voix NOVISSEN 23 : pour revenir sur les ateliers d'engraissement, si d'autres projets de ce type voient le jour, le potentiel fourrager étant limité, ce sera obligatoirement de l'alimentation qui viendra d'ailleurs, de plus en plus et de plus en plus loin. Quid du méthaniseur ?

Bruno BUNISSET : le projet initial était établi à Ussel mais refusé par un collectif citoyen, il a donc été réadapté pour répondre aux besoins du centre d'engraissement. Ce projet de méthanisation est aujourd'hui mené par Méthagri 23... Ce méthaniseur va produire 450 000 € d'électricité par an vendue à EDF et qu'il va produire en équivalent chaleur à peu près la même chose destinée à déshydrater les effluents d'élevage en effluents solides. Ces effluents solides sont hyper fertilisants et intéressent des groupes comme le groupe Sofiprotéol, il est possible qu'il ne s'épande de ce fait rien sur le territoire.



**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

Le Collectif 1000 voix NOVISSEN 23 : comment est-il financé ?

Bruno BUNISSET : ce projet coûte 1,4 million d'€, 40 personnes sont entrées dans le capital à hauteur de 10 000 € chacun, ces personnes croient à la philosophie de la méthanisation et à sa rentabilité. Ce qui sécurise le projet est la valorisation du kilowatt EDF avec un tarif préférentiel du kW de 21,7 centimes d'€. Une contractualisation est prévue avec la SAS Alliance Millevaches : la méthanisation achètera la paille à l'engraissement et en contrepartie, l'engraissement donnera son fumier à la méthanisation. L'intérêt dans ce projet, c'est aussi la diversité des citoyens qui y participent.

Pierre COUTAUD : serait-il possible d'avoir la localisation des 50 exploitations de la SAS? Combien d'ateliers de ce type compte le Limousin ? Pour rebondir sur l'avenir, il y a un risque que ce projet fasse appel d'air à d'autres projets même si le montage d'un même projet paraît difficile vu la complexité du montage financier. Attention, l'agriculture peut-elle devenir le sous-produit de la méthanisation ?

Pierre CHEVALIER : il en existe un dans l'arrondissement d'Aubusson appartenant à un GAEC de 3 et qui possède un méthaniseur, un autre à Verneuil/Vienne de bientôt 3000 places.

Guy FAUGERON : c'est un plus pour les collectivités publiques car un méthaniseur peut utiliser les tontes de pelouse et les déchets verts.

Jean-Marie ROCHE : n'y a-t-il pas une opportunité à saisir d'avoir un projet collectif fait à partir d'éleveurs du territoire, un projet qui a suivi les différentes phases de préparation. Ne pourrait-on pas mettre en place une procédure ou un cahier des charges opposable aux idées d'installations d'ateliers de particuliers ou d'industriels en tout genre comme nous l'avons fait pour les porcs. C'est un travail qui peut être fait avec la commission agricole du CVERM.

Christian AUDOUIN : je rappelle que nous disposons sur le territoire d'un GAL (Groupe d'Actions Locales), dédié à LEADER mais pas seulement, il est composé de 50% d'élus et 50% d'acteurs du territoire. Il fonctionne très bien et est très productif. Notre idée est de maintenir cet outil qui pourra, avec un élargissement de sa composition, être utile pour renforcer la réflexion des uns et des autres sur les stratégies économiques à l'échelle de notre territoire. Je propose que nous nous emparions avec dynamisme de notre réflexion portant sur un modèle agricole à accompagner au cours des prochaines années.

Pierre CHEVALIER : 15 % des vaches allaitantes sont détenues dans la Région ; 1400 bêtes seront engraisées à La Courtine sur 225 000 à 300 000 qu'en compte le Limousin. Le GAEC de 3 sur Aubusson dont nous parlions a bénéficié du soutien financier du Conseil régional pour ce qui est de la méthanisation. Cet atelier de St Martial est exceptionnel car c'est une association de plusieurs éleveurs. En matière d'unité de production et de rentabilité économique, l'avenir de l'engraissement en France passera par ce type d'atelier.

Gilles PALLIER : la Région n'est intervenu que sur la méthanisation.

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

Gérard SALVIAT : pouvez-vous nous éclairer sur cette phrase : « le manque de savoir-faire local en matière d'engraissement de jeunes bovins constitue un point faible que contourne ce projet en confiant la mise en œuvre de l'engraissement à des personnes qualifiées ». Ce qui m'intéresse est de savoir en quoi cet atelier fera école auprès des autres éleveurs du territoire et en quoi on apportera une amélioration. De plus : « l'atelier sera un lieu d'accueil pour les élèves et étudiants en stage, ces résultats seront mis à disposition des organisations agricoles... cet atelier sera donc un lieu de formation pratique et de production ». Quel partenariat est-il envisagé avec le milieu enseignant ? Il est important de montrer tout ce volet pédagogique.

Le Collectif 1000 voix NOVISSEN 23: j'interviendrai sur un point, en tant que Président d'association de développement agricole : nous faisons régulièrement des visites de fermes où il existe la possibilité d'engraisser autrement.

Henri GRANET : nous faisons appel à un prestataire de service spécialisé dans la nutrition et l'engraissement. Cette personne nous contractualise toutes les matières premières au meilleur prix et formera le personnel.

Guy FAUGERON : concernant la formation des jeunes agriculteurs sur la méthode d'engraissement, aujourd'hui il y a des éleveurs naisseurs et peu d'engraisseurs. Il faut maîtriser la notion de ration de base et être encadré dès le départ pour éviter des problèmes lors de l'engraissement. 1400 veaux représentent peu sur le territoire mais cela va permettre d'apprendre des techniques qui pourront être appliquées dans les exploitations. Les jeunes qui s'installent aujourd'hui veulent aller jusqu'à la finition car c'est là où se situe toute la plus-value. C'est là qu'est l'importance de la formation. Le revenu agricole ne cesse d'être en baisse, la plus-value est nécessaire au maintien des exploitations et des personnes sur le territoire.

Gilles MAGRIT : pour apporter une note un peu optimiste, le maire de l'époque à St Martial avait acquis un terrain vide de 25 hectares, 5 ans après si tout se passe bien, sur ce terrain aura émergé un centre d'engraissement, une centrale photovoltaïque, un méthaniseur ainsi qu'un électricien et une entreprise de TP qui s'installeront sur la commune. Cela n'est-il pas un point positif pour une commune de 125 habitants?

Christian AUDOUIN : ce dont on est preneur, c'est l'accès à différentes méthodes et différentes approches de cette diversité économique pour avoir une vision la plus exacte de l'existant et des pistes de travail. Un programme de travail à notre mesure est à définir cette année. Au niveau de la Montagne Limousine, quelque puisse être le degré d'implication du Parc en fonction des missions qui lui sont confiées, il serait intéressant de réfléchir à un ou plusieurs évènements impliquant des personnes qualifiées et des chercheurs dans les secteurs agricoles mais aussi forestiers. Nous avons besoin de matière grise en mouvement sur ce territoire, je proposerai une visite du centre d'engraissement ainsi qu'auprès d'autres expériences d'engraissement.

**REUNION INFORMELLE DU BUREAU SYNDICAL  
SUR LE SUJET DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE ST MARTIAL LE VIEUX  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN  
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015  
A MEYMAC**

Pierre COUTAUD : on peut regretter de ne pas avoir fait ça il y a 2 ans mais il n'est jamais trop tard. Ce que je retiens de cette histoire est que le Parc n'a pas participé à monter ce projet, par contre le Parc n'a pas à s'opposer non plus à ce type de projet.

Catherine MOULIN : il existe des projets comme Emergence Bio qui travaille sur le partage du foncier et l'installation de diverses agricultures ; beaucoup choses sont à croiser.

Gilles PALLIER : un bon projet peut trouver sa place et avec un modèle agricole défendable à l'échelle du Parc. En effet, Emergence Bio, ce sont 2 agriculteurs dont un maraîcher qui vont bénéficier de la méthanisation et de la production de chaleur, créant un emploi et parvenant à être rentable. Nous avons ici l'exemple d'un autre modèle, qui à la vue de la qualité du dossier peut aussi avoir sa place sur le territoire du PNR selon mon avis personnel.

Christian AUDOUIN : nous ne sommes jamais trop nombreux sur ce territoire pour réfléchir, expérimenter des modèles et des pratiques, et cela dans une vision de l'avenir pouvant garantir le renouvellement démographique et la pluralité des acteurs économiques, dans un contexte je le rappelle, marqué par la qualité des relations humaines et celle de notre environnement. Merci à tous, et à bientôt pour continuer à travailler ensemble.